

Titre

Mardi 16 mars 2021

[ATELIER] Préparer la sortie des personnes en détention avec le 115/SIAO : quel partenariat avec les services pénitentiaires ?

Animateur

- **Raymond KOHLER**, Directeur Pôle accueils insertions, ACCES 68

Intervenant.es

- **Lewis HUGUET**, référent national droits sociaux, hébergement-logement, lutte contre la pauvreté, département des politiques sociales et des partenariats, sous-direction de l'insertion et de la probation, direction de l'administration pénitentiaire (DAP), Ministère de la justice
- **Noémie KIENTZY**, travailleuse sociale AVDL Justice (Accompagnement Vers et Dans le Logement), Pôle SIAO, ACCES 68

Objectifs de l'atelier

L'atelier se propose d'interroger l'accès des personnes détenues à des solutions d'hébergement et de logement à leur sortie de prison, la phase de préparation à la sortie pour les personnes exécutant de longues peines comme pour les publics incarcérés en maisons d'arrêt et exécutant des peines de courtes durées, le rôle que peut jouer l'AVDL dans l'accompagnement de ce public ainsi que le partenariat et l'essentielle coordination entre Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et SIAO.

Synthèse intervention de Lewis HUGUET (DAP)

Après avoir rappelé les grands enjeux de la circulaire du 13 mai 2016 relative à la coordination entre les SIAO et les SPIP, Lewis Huguet a notamment présenté la démarche d'animation territoriale lancée conjointement par la DAP, la DGCS et la DIHAL autour de la coordination entre les SPIP et les SIAO. Cette démarche actuellement en cours vise, à travers l'organisation de réunions dématérialisées à échelon régionaux/interrégionaux et départementaux regroupant les acteurs concernés, à dresser un état des lieux de l'application de la circulaire et à identifier les bonnes pratiques et difficultés rencontrées par les différents acteurs afin, à terme, de dynamiser la mise en œuvre de la circulaire et de fluidifier la sortie vers l'hébergement/logement des personnes détenues sans solution à la sortie de détention.

Des difficultés ont été relevées lors de ces échanges : trop peu d'interconnaissance SPIP/SIAO, temps judiciaire-pénitentiaire ne coïncidant pas toujours avec le temps social, difficulté à trouver des solutions pour des personnes aux profils « spécifiques »... Néanmoins, un certain nombre de bonnes pratiques ont aussi été mises en lumière : participation du SPIP aux commissions d'orientation de SIAO, organisation par le SPIP de réunions périodiques permettant de résoudre les cas complexes et d'entretenir les liens partenariales, permanence SIAO en détention, instauration d'une « commission hébergement/logement »...

Une synthèse des échanges menés lors de cette démarche d'animation territoriale sera diffusée en fin de processus afin de développer des leviers visant à réduire les difficultés rencontrées, et à diffuser largement aux services les bonnes pratiques déjà existantes.

[Lien vers la présentation :](#)



PPT SIAO.pptx

Ressource :

[circulaire interministérielle du 13 mai 2016 relative à la coordination entre les SIAO et les SPIP pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sortant de détention ou faisant l'objet d'un placement à l'extérieur](#)

Synthèse intervention de Noémie KIENTZY (ACCES 68 – AVDL Justice – SIAO)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Logement d'Abord dans le Haut-Rhin, la DDCSPP a décidé de mettre en place un poste d'AVDL (accompagnement vers et dans le logement) spécifique Justice, spécifiquement dédié aux personnes sortant de prison ou placées sous main de justice. Noémie Kientzy a expliqué les missions d'un poste d'AVDL Justice et donné à voir son rôle dans la prévention des sorties « sèches » de détention. Ce poste d'AVDL est rattaché au SIAO afin de faire le lien avec les offres de places disponibles, et est limité à 20 mesures d'accompagnement en file active, chaque accompagnement pouvant durer 2 mois (renouvelables) à partir de l'entrée en logement. Notons que le logement est entendu ici au sens large : logement géré par des bailleurs publics ou privés, logement accompagné (ex. résidence sociale), CHR...

Les principales difficultés rencontrées par les personnes sont néanmoins assez classiques : il s'agit des difficultés liées au délai d'ouverture des droits aux ressources (il y a par exemple un délai avant la réouverture du RSA, ce qui bloque souvent une entrée en logement) ainsi que de la stigmatisation du public notamment par les bailleurs. L'accompagnement spécifique de l'AVDL fait l'objet d'une très forte sollicitation des SPIP, des partenaires et des personnes elles-mêmes, et permet véritablement de limiter les sorties sèches sans solution d'hébergement ou de logement.

Lien vers la présentation :



Préparer la sortie
des personnes en dét

Questions/réponses

- **Comment créer un partenariat SPIP-associations lorsque celui-ci ne se fait pas naturellement ?**
Il s'agit de prendre lien avec le directeur fonctionnel du SPIP, par exemple par courrier avec une proposition d'échange et de partenariat pour idéalement le formaliser par la suite via une convention.
- **Comment travailler les liens entre les partenaires milieu fermé et milieu ouvert ?** L'AVDL peut par exemple jouer ce rôle de lien entre les partenaires et avec la personne. Cela permet notamment de clarifier les obligations et interdictions des personnes sous main de justice auprès de partenaires externes.
- **Comment les futurs sortants de détention peuvent être orientés en logement accompagné via le SIAO malgré la difficulté liée aux ressources ?**
Il peut s'agir de personnes qui perçoivent l'AAH, qui est une ressource qui ne s'interrompt pas complètement durant la détention (30% perçu pendant la détention).
 - Sur la question de l'accès à des ressources et notamment aux allocations chômage (interrompues pendant la détention), de *bonnes pratiques* sont en train de se mettre en place via la présence d'intervenants de Pôle emploi qui viennent instruire les dossiers avant la sortie de prison des personnes pour gagner du temps une fois la détention terminée.

- **Comment l'AP travaille à la préparation à la sortie des personnes ?** La DAP et la DGCS travaillent actuellement à prévenir les ruptures et faciliter l'actualisation des droits, à l'entrée comme à la sortie de prison.
Néanmoins, les associations constatent sur certains territoires que ce n'est pas la préparation à la sortie qui est problématique mais la disponibilité des places (comme dans le 08), y compris lorsqu'il existe des places fléchées comme dans le 77, où il existe des places réservées et/ou fléchées pour le public sortant de détention mais peu de sorties rapides du fait d'un accompagnement long et global nécessaire, d'où une faible fluidité.
 - *Bonne pratique* : sur la préparation à la sortie, l'association Trajet (44) a mis en place une pratique d'immersions : pour les très longues peines, la personne vient pendant 5 jours dans le CHRS, sur accord du JAP.
- **Assistants de services sociaux en SPIP : quelles missions ? Quel développement ?** Les ASS ont des missions très proches des missions d'AVDL décrites lors de l'atelier. Une importante réforme en 2010 modifiant considérablement les missions des CPIP a confié aux ASS la gestion du volet social des situations des personnes en milieu fermé. Néanmoins, les ASS restent à ce jour trop peu nombreux pour assurer de manière intégrale les missions d'accès aux droits sociaux des personnes milieu fermé, qui reviennent aux CPIP en l'absence d'ASS alors même que leurs missions ont évolué.
- **Sachant que le temps judiciaire et le temps social ne coïncident que rarement, à quel moment de la peine faire la demande auprès du SIAO ?**
Les pratiques sont très variées : sur certains territoires, la demande peut être faite au SIAO dès lors qu'il y a un reliquat de 6 mois ou moins de détention. Dans d'autres départements, le dossier SIAO peut être réalisé même si la peine est de plus de 6 mois.
 - *Bonne pratique* : il existe par exemple une commission justice dans le 68 qui se réunit tous les mois entre SPIP, AVDL, ASS SPIP et travailleurs sociaux des permanences SIAO qui se rendent en détention pour garder une vue d'ensemble sur toutes les demandes SIAO, lointaines ou proches dans le temps.
- **Afin d'éviter les sorties sèches en cas de sortie sans solution, est-ce possible de geler des places en CHRS pour des personnes sortant de prison (notamment de maison d'arrêt où l'urgence de la demande est généralement plus forte) ?**
 - *Bonne pratique* : création d'un appartement SAS à Mulhouse (association Accès 68) pour disposer d'une solution systématiquement.
 - *Bonne pratique* : l'association Trajet (44) dispose de quelques logements avec des conventions précaires et loyers relativement bas, ce qui donne de la souplesse pour avoir une ou deux places « volantes » qui peuvent être utilisés pour accueillir les personnes en cas de sortie sèche.

Suggestions/bonnes pratiques :

- Idée du développement de places en intermédiation locative en sous location pour les personnes sortant de détention avec un maillage partenarial suffisant pour la prise en charge des difficultés "annexes" au logement. Dispositif déjà développé dans le 44.
- Idée d'un contingent de places dédiées dans les CHRS, à explorer dans le cadre de la signature de futures CPOM.

Conclusion

Le fait de disposer d'une solution d'hébergement/logement à la sortie de détention et d'éviter une sortie sèche peut également conditionner un possible aménagement de peine ou une sortie



anticipée de détention. La préparation à la sortie est essentielle pour le public sortant de détention, et doit se faire en lien avec le SIAO afin d'éviter autant que possible les sorties sans solution. Le partenariat SPIP-SIAO est central et essentiel pour favoriser cette préparation à la sortie et la recherche d'une place non seulement disponible mais aussi adaptée aux besoins de la personne. La mission d'AVDL justice, portée par le SIAO, permet véritablement de limiter les sorties sèches sans solution d'hébergement ou de logement, d'où l'intérêt de la développer d'avantage.

...Retrouvez de nombreux témoignages d'associations dans la séquence en vidéo !